

Les questions de stratégie d'attractivité des établissements à l'international

Premier Séminaire des Relations Internationales.



Séminaire des
Relations Internationales
CAMPUS FRANCE

A fin de renforcer l'attractivité des établissements d'enseignement supérieur et de recherche à l'international, Campus France, en concertation avec les établissements d'enseignement supérieur et leurs conférences représentatives, met en place des actions permettant de promouvoir et mettre en valeur les formations supérieures françaises dans le monde, de faciliter l'accueil des étudiants et des chercheurs internationaux et de gérer les programmes de mobilité étudiante et scientifique.

Campus France, par la volonté des ministères de tutelle, assume aujourd'hui une position centrale dans l'accompagnement de l'internationalisation des établissements et de la mobilité étudiante. Afin de faciliter les échanges et de favoriser le partage de bonnes pratiques sur l'internationalisation, l'Agence a ainsi décidé d'organiser en janvier 2013 la 1^{ère} édition du Séminaire des Relations Internationales. Cette Note a pour objet de restituer, sans vocation d'exhaustivité, les thèmes principaux qui ont été détaillés par les intervenants et les débats qui ont suivi.

Avant-propos

Trois tables-rondes et trois ateliers se sont tenus durant ce Séminaire des Relations Internationales animés par des représentants des ministères, des collectivités, de l'Europe et des acteurs très divers du monde académique et de l'insertion professionnelle. L'objectif affiché de ce Séminaire était de contribuer à une véritable appropriation de la question d'attractivité à l'international par les établissements.

Les thématiques traitées lors des tables-rondes ont porté sur les partenariats institutionnels favorables au développement des Relations Internationales, l'intégration de l'international dans les projets stratégiques d'établissement et les interactions avec les écosystèmes locaux pour favoriser l'accueil et l'intégration professionnelle des étudiants internationaux.

Les ateliers, quant à eux, ont porté sur la structuration de la mobilité entrante, du niveau L au niveau D, et sur le suivi des étudiants internationaux dans leur parcours depuis leur pays d'origine, durant leur séjour d'études en France, jusqu'à leur insertion professionnelle en France ou de retour dans leur pays d'origine.

partie 1

Orientations institutionnelles

La session d'ouverture du Séminaire a permis aux ministères de tutelle d'exprimer leurs souhaits sur le développement de l'attractivité des étudiants internationaux en France à travers leurs déclarations portant sur les orientations de l'enseignement supérieur français à l'international et sur une politique volontariste d'aide et d'accueil. Une internationalisation réussie pourrait ainsi se décliner selon trois axes principaux comprenant une offre de formation de qualité et beaucoup plus lisible, un accueil des

étudiants dans de bonnes conditions et un suivi des parcours les aidant dans leur réussite. La place de la mobilité sortante a également été soulignée : elle est non seulement un gage de l'égalité des chances de réussite pour chaque étudiant, en lui permettant une première expérience à l'étranger, mais constitue aussi un vecteur d'attractivité non négligeable des formations françaises, le meilleur ambassadeur des établissements français étant l'étudiant lui-même.

Tables-rondes

Comment faire pour que les actions menées par les postes diplomatiques ou par l'Europe profitent pleinement aux acteurs du monde académique et promeuvent la diplomatie d'influence ? Comment installer l'international au centre du projet d'établissement ? Comment mettre en adéquation les enjeux de la formation et ceux des milieux socio-économiques ?

Table-ronde 1

Quels partenariats institutionnels pour le développement des Relations Internationales ?

- Bertrand de Hartingh, Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle, Ambassade de France en Indonésie
- Claire Morel, Chef d'unité adjointe pour les relations internationales, Direction générale de l'éducation et la culture, Commission européenne
- Anya Réquillé, Responsable de l'International Graduate School, École des Mines de Nantes
- Laurent Grosclaude, Vice-Président en charge des Relations Internationales, Université de Toulouse

Cette première table-ronde a permis de souligner le rôle des établissements d'enseignement supérieur et de recherche dans la stratégie d'influence de la France. À long terme, les idées, les valeurs et l'attachement à la France provenant d'un séjour d'études influencent profondément les décisions locales. Soutenus par les institutions européennes, les postes diplomatiques à l'étranger et l'Agence Campus France, les établissements montrent des approches de l'internationalisation aussi différentes que pertinentes. Certaines actions de coopération conduites par les établissements peuvent recevoir un financement européen à travers différents dispositifs du futur Erasmus pour Tous dont l'architecture a été détaillée. Enfin, cette table-ronde a montré que les établissements sont parfois bien préparés à faire face à la concurrence en créant des formations adaptées.

Bertrand de Hartingh, Conseiller à l'Ambassade de France en Indonésie a souligné que la coopération entre les Services de coopération et d'action culturelle (SCAC) et les établissements d'enseignement supérieur et de recherche favorise la signature de partenariats entre établissements et renforce la mobilité encadrée. Insistant sur l'importance de la mobilité sortante pour développer la mobilité entrante, il a détaillé les avantages d'une mobilité sortante, tant pour l'étudiant dont l'insertion professionnelle est ainsi facilitée, que pour la France qui bénéficie ainsi des meilleurs ambassadeurs à l'étranger. À l'inverse, pour renforcer la mobilité entrante, les établissements ont intérêt à adapter leur modèle pédagogique avec des offres de formation incluant, autant que possible, une valorisation de la langue française, via l'enseignement du FLE.

En exemple de déploiement d'un programme de mobilité à la fois entrante et sortante, Claire Morel a présenté le nouveau programme Erasmus pour Tous destiné à regrouper tous les programmes de la mobilité européenne¹. Conçu pour soutenir, d'une part, la mobilité des étudiants et des personnels universitaires, et d'autre part, la modernisation des systèmes d'enseignement supérieur, il devrait démarrer en 2014 et se poursuivre jusqu'en 2020. Simplifié, son architecture se déclinera en 3 actions :

- **Action 1 : mobilité individuelle**
- **Action 2 : projets de coopération/partenariats pour l'innovation**
- **Action 3 : soutien aux politiques**

À travers ce dispositif, l'Europe veut faire face à l'émergence de nouveaux pôles régionaux, à la compétition croissante et recherche un impact positif de l'internationalisation sur les systèmes et les institutions.

En dernière partie de cette table ronde, deux établissements ont évoqué l'aide très concrète que Campus France leur apporte dans leur développement à l'international. Ces interventions soulignent notamment l'apport du réseau des Espaces Campus France à l'étranger. Par sa connaissance des systèmes d'enseignement supérieur à l'étranger, Campus France a la capacité de mettre en place des actions de prospection et de recrutement ciblées d'une grande efficacité selon les typologies des établissements. Il est rappelé par ailleurs que les Ambassades de France à l'étranger sont de précieux appuis pour créer des liens avec les entreprises et les centres de recherche locaux.

Table-ronde 2

L'international comme élément structurant du projet stratégique d'établissement : quelles perspectives ?

- Jean-Luc Nahel, Conseiller pour les Relations Internationales, CPU
- Marie-Christine Creton, membre de la commission Relations internationales, CGE
- Michel Mudry, Délégué Général de la CDEFI
- Giovanna Filippini, Head of International Relations Office, Università di Bologna, Italie
- Patricia Pol, Responsable des affaires européennes et internationales, Agence d'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (AERES)

L'accent a été mis sur la stratégie, l'organisation et le développement de l'offre de formation internationale par les établissements. Les différents intervenants ont exprimé la nécessité de repenser l'internationalisation en adoptant une vision interculturelle à long terme. En effet, mettre en œuvre une bonne stratégie internationale couvre des champs très divers depuis l'adaptation des contenus de formation, la promotion de l'excellence de la recherche, jusqu'à l'adoption d'un modèle économique adéquat des relations internationales. L'impact organisationnel au niveau de la gouvernance des établissements implique une méthodologie tenant compte des cadres nationaux tout en s'alignant sur les grands principes européens et internationaux.

1- Exception faites des actions Marie Curie

Dans un contexte où l'enseignement supérieur et la recherche sont une priorité nationale, Jean-Luc Nahel a souligné la place essentielle des Vice-Présidents en charge des affaires internationales et de la Commission des Relations internationales et européennes (CORIE) qui participe à la réflexion globale de la Conférence des Présidents d'Université (CPU). Il a également insisté sur la nécessité pour les établissements de former des professionnels des relations internationales ainsi d'ailleurs que tout le personnel des établissements, afin de mieux accueillir les étudiants étrangers². Parmi les autres mesures préconisées, Jean-Luc Nahel a suggéré plus de flexibilité dans les choix de formation par l'étudiant et a appuyé l'idée d'un budget spécifique pour les écoles doctorales leur permettant de développer une politique claire et attractive à l'international.

Le besoin de mettre en place une réelle stratégie est mis en avant à plusieurs reprises comme une nécessité. Michel Mudry a souligné à cet égard que, à l'intérieur d'établissements dont la marge d'autonomie est une des plus faibles d'Europe³, le département des Relations Internationales est un département où la marge d'autonomie est la plus forte, offrant la place à plus d'innovations. De son côté, Giovanna Filippini a souligné la nécessité de repenser l'internationalisation pour devenir un partenaire de choix pour les établissements étrangers.

Enfin, Patricia Pol a conclu cette table ronde en traitant des questions de l'évaluation des établissements. Nécessaires pour améliorer la qualité et faire face à la concurrence, les évaluations conduites depuis 2005 font ressortir un engagement fort de la part des établissements dans la mobilité et dans l'internationalisation de leur offre de formation, tandis que parmi les points faibles apparaissent le manque de stratégie et la dispersion.

Table-ronde 3

Établissements, structures d'accueil et milieux socio-économiques : quelles interactions ?

- Farid Ouabdesselam, Ancien Président du PRES Université de Grenoble
- Pierre Michel, Direction Enseignement supérieur, Recherche, Innovation & Formations Sanitaires et Sociales, Région Rhône-Alpes
- Beverley Margaria, Directrice du service d'accueil des publics en mobilité, Cité Internationale Universitaire de Paris
- Nicolas Burckel, Directeur des Partenariats Entreprises, ESSEC

La troisième table-ronde a traité des interactions entre établissements, collectivités, structures d'accueil et milieux socio-économiques. Les établissements peuvent s'appuyer sur les Régions pour consolider une stratégie internationale et sur les structures d'accueil qui jouent un rôle déterminant dans l'internationalisation d'un site. En effet, apporter des réponses structurées autour d'une offre adaptée à la multiplicité des publics et aider à l'insertion professionnelle des étudiants constituent sans doute les défis les plus importants de l'enseignement supérieur du troisième millénaire.

Farid Ouabdesselam a fait valoir que l'avenir des établissements à l'international dépend de leur capacité à définir une politique de site qui intègre aussi bien l'ensemble des acteurs sur un même territoire que des établissements concurrents. Cette politique de site commence par une analyse des forces et faiblesses du territoire et par l'identification des facteurs d'attractivité pour les hiérarchiser et les mettre en valeur. Parmi ces forces, le territoire, à savoir la ville et même l'environnement géographique, sont à prendre en compte, ainsi que l'environnement industriel et la santé du secteur économique. Simultanément il est nécessaire de penser à la complémentarité des stratégies d'établissements. Enfin, il s'agit de développer des formations spécifiques, notamment en anglais, pour répondre parfaitement aux besoins, tendances et attentes du milieu local.

À titre d'exemple, Pierre Michel a cité la politique de la Région Rhône-Alpes qui a su développer des partenariats avec un certain nombre de régions à l'étranger, comme celui conclu avec Shanghai depuis déjà 20 ans, celui en cours d'élaboration avec la Suisse ou encore celui constitué par « les quatre moteurs pour l'Europe » : la Lombardie, la Catalogne, le Piémont et le Bade-Wurtemberg. Ceux-ci illustrent le lien existant entre stratégie industrielle et logique de partenariats scientifiques et universitaires. En outre, ils favorisent la mobilité étudiante. Cependant, si la Région s'appuie sur une structure centralisant les initiatives pour le développement économique à l'international et le renforcement de l'attractivité en Rhône-Alpes (ERAI⁴), la fragmentation des différentes interventions reste trop importante. À cet égard, il existe un véritable chantier à ouvrir sur la clarification des rôles et la mise en synergie des stratégies au niveau interrégional. La création de l'Alliance pour l'université de Rhône-Alpes souhaitée par le Président de la Région cherche à y répondre en recouvrant plusieurs enjeux internationaux et régionaux : l'adéquation de l'offre de formation en région, la mise en synergie des laboratoires et centres de recherche, le développement des relations avec le monde économique et le transfert des technologies.

La politique de site devrait donc renforcer l'attractivité d'une région, tout autant qu'une structure facilitant l'accueil et l'intégration des étudiants internationaux. C'est pour illustrer ce facteur essentiel dans le choix des étudiants internationaux que Beverley Margaria a rappelé le rôle joué par la Cité Internationale Universitaire de Paris (CIUP) pour l'accueil des étudiants et chercheurs en mobilité à Paris et en Ile-de-France. Cet accueil commence en amont du séjour et se poursuit après le séjour d'études. Le guichet d'accueil à la CIUP propose de régler sur un seul lieu l'ensemble des questions administratives auxquelles l'étudiant est confronté à son arrivée. Il est à noter que les problématiques sont différentes pour les chercheurs : leur situation particulière exige souvent que l'on fasse du sur-mesure, ce que fait par ailleurs, le réseau Euraxess.

2- Sur ce point, d'autres intervenants ont également souligné l'importance de former l'ensemble du personnel afin que chacun « pense international ».
Cette formation doit être considérée comme un axe stratégique des établissements.

3- La France arrive en 28^e position selon l'étude réalisée par l'European University Association (EUA).

4- Entreprise Rhône-Alpes International, créée en 1987 à l'initiative du Conseil régional Rhône-Alpes

Ateliers thématiques

Le premier atelier a permis d'approfondir les aspects de construction de partenariats dans le cadre de la mobilité encadrée ; un second plus spécifiquement orienté sur la mobilité doctorale a proposé quelques pistes pour l'accueil des boursiers étrangers et pour identifier les convergences entre les attentes des candidats et les objectifs des établissements. Enfin, le troisième atelier a traité plus spécifiquement du suivi des étudiants internationaux depuis les démarches administratives liées au séjour en France jusqu'à leur orientation, admission et insertion professionnelle. La synthèse présentée ici s'attache à donner le sens général de chaque atelier et à évoquer quelques-unes des questions soulevées.

La mobilité encadrée mode d'emploi

- Marc Rolland, Directeur-adjoint à la direction des relations européennes et internationales et de la coopération (DREIC), Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
- Alain Higgins, Responsable Coordination Relations Internationales, Université Lille Nord de France
- Sabine Vermillard, Responsable des Relations Internationales, Centrale Nantes

Les participants de l'atelier soulèvent de nombreuses questions techniques quant aux modalités de construction et de dépôt d'un projet de partenariat, indispensable dans le cadre de la mobilité encadrée. Il est rappelé certains éléments clés dans la structuration de diplômes doubles/conjoints, du rôle particulier de l'établissement dans la phase de développement, notamment dans le contenu pédagogique, la phase de mise en œuvre et enfin le suivi et l'évaluation. Le point essentiel reste celui de la reconnaissance de la qualité de la formation au niveau international qui à elle seule peut assurer la pérennisation du programme.

Cartographie des accords de coopération et de diplômes doubles/conjoints

- Un des points essentiels soulevé par les participants de cet atelier concerne la nécessité de disposer d'une cartographie des accords et diplômes existants avec différents pays. Le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR) appuie cette nécessité et encourage les établissements dans leur démarche de développement de la mobilité encadrée, gage d'un parcours de réussite pour l'étudiant. Il met en avant l'importance d'une évaluation en amont de l'existant. Deux initiatives, saluées par les établissements, sont évoquées à cette occasion :
 - la mise en place d'un catalogue Campus France des doubles-diplômes⁵ ;
 - la création d'un guide vade-mecum des accords-cadres.

- Parallèlement un effort particulier est demandé aux établissements pour que les accords et diplômes soient tous déclarés auprès des postes diplomatiques et du ministère. Ces déclarations sont, à l'heure actuelle, assez limitées en raison notamment de certains freins constatés par les établissements dans la communication des tutelles qui retardent parfois la mise en œuvre des actions.

Valeur ajoutée des diplômes doubles/conjoints

- Les établissements reconnaissent unanimement la stimulation de l'innovation pédagogique et l'amélioration des contenus grâce à la confrontation des points de vue avec les collègues étrangers. Ils considèrent que ces accords peuvent permettre de tester la volonté des partenaires et constituer un premier pas avant une éventuelle délocalisation des diplômes. Enfin, ils soulignent les effets positifs de ces démarches et notamment l'attractivité exercée sur les doctorants en provenance de ces pays.
- Néanmoins, ils regrettent certaines procédures administratives qu'il conviendrait d'alléger et se montrent soucieux de la pérennisation des flux de mobilité de grande qualité.

La mobilité au niveau D, vecteur d'attractivité de la recherche française

- Eric Beaugnon, Chargé de mission auprès de la Direction Europe et Coopération Internationale, Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS)
- Pascal Dumy, Directeur de l'École Nationale Supérieure de Chimie de Montpellier
- Jean-Joinville Vacher, Directeur Général Adjoint Délégué à la Science, Institut de Recherche pour le Développement (IRD)

La mobilité doctorale actuelle met l'accent non seulement sur la formation, l'apprentissage linguistique et interculturel mais également sur l'accueil et l'insertion professionnelle des personnes. Le suivi après le retour est un élément important : il convient de s'adosser à des collaborations existantes ou des structures d'accueil pour améliorer les actions menées. La mobilité doctorale avec les pays du Sud représente une problématique particulière car elle constitue un moyen d'action essentiel pour le développement, en accompagnant notamment les partenaires du Sud dans la structuration de leur système d'enseignement et de recherche.

Le statut du doctorant étranger en France

- Les questions cruciales des statuts et du financement des doctorants étrangers en France engendrent un réel problème de réciprocité dans les relations bilatérales. Les participants expriment un consensus sur l'absolue nécessité de définir un cadre précis :
 - les bourses octroyées par les Ambassades sont insuffisantes par rapport aux exigences du contrat doctoral ;
 - le droit français est rigide sur cette question alors que les pays étrangers ont plus de souplesse.

5- Projet en discussion avec la DREIC. Ce catalogue offrirait un moyen aux établissements de répertorier et valoriser l'ensemble des accords d'échanges et de doubles-diplômes.

La France doit réinventer un statut pour les doctorants étrangers ; Campus France doit jouer un rôle dans ce domaine. C'est pourquoi ces questions seront traitées au sein de la commission thématique du Forum consacrée à la mobilité des doctorants et post-doctorants.

- La complexité des circuits administratifs au sein même de l'université et l'absence de coordination entre les ministères sont un frein à la coopération scientifique et universitaire. Les principaux problèmes identifiés sont le déficit de communication transversale entre ministères (notamment MAE, MESR, DCRI) ainsi que les problèmes de cloisonnement des services à l'université.

Quelques pistes de solution sont évoquées :

- rapprocher les services : certaines universités ont trouvé des solutions innovantes comme la création d'une Direction des partenariats, avec l'ingénierie de projets comme moteur ;
- développer les programmes globaux qui incitent les services à travailler ensemble (ex : Master Erasmus Mundus, Erasmus Mundus Doctorat, Tempus).

La question des formats : codirection versus cotutelle de thèse

- Les participants s'accordent à dire que la codirection est un moyen plus accessible de coopération que celui de la cotutelle, qui présente de trop nombreux obstacles. Cette cotutelle provient souvent d'une demande de l'étudiant lui-même qui voit dans ce format un moyen plus aisé de poursuivre son parcours scientifique au niveau international. Ainsi, la codiplomation permet de répondre aux préoccupations sociétales des pays dans une politique de lutte contre la fuite des cerveaux (*brain drain*). Néanmoins certains pays expriment une réticence à accorder deux diplômes pour un seul et unique travail.

La question de l'excellence des doctorants étrangers

- Sur les 41 % des étudiants internationaux doctorants, peu de données qualitatives existent notamment sur le niveau d'excellence des doctorants accueillis. Tous les participants expriment le souhait de travailler sur l'amélioration du recrutement. Une des solutions évoquée est celle de l'amélioration du contenu des conventions bilatérales. L'utilisation de calendriers de commissions de sélection dans les établissements a également été évoquée. En effet, il convient d'adopter une procédure permettant de sélectionner et de retenir les meilleurs étudiants étrangers.

Comment favoriser la mobilité sortante au niveau D ?

- Les participants conviennent de la nécessité d'être innovants et créatifs pour définir une stratégie, une politique et des outils en vue de favoriser la mobilité sortante au niveau doctoral.

En 2011-2012,
sur 62 132 étudiants doctorants,
41 % sont étrangers

Sources : MESR-DGESIP/DGRI-SIES et MEN-MESR DEPP

Le suivi des étudiants internationaux

- Sandra Cohen, Responsable du pôle CEF, Ministère des Affaires étrangères
- Jean-Louis Roth, Chef du bureau de la réglementation, Sous-direction des visas - Direction de l'immigration, Ministère de l'intérieur
- Laurent Grosclaude, Vice-Président en charge des Relations Internationales, Université de Toulouse
- Florian Turc, Vice-Président Étudiant, Université Joseph Fourier Grenoble I
- Capucine Edou, Responsable du Centre Asie Pacifique Afrique Moyen Orient, Sciences Po

Il existe à ce jour un certain décalage entre ce qui est mis en œuvre dans les établissements en termes de qualité d'accueil et les attentes des étudiants internationaux qui peuvent être très diverses. Il s'avère, d'après les conclusions des intervenants, que les clés de la réussite d'une politique d'accueil reposent en grande partie sur l'anticipation des démarches et la continuité des services tout au long du séjour de l'étudiant jusqu'à son intégration dans le réseau d'anciens. Cette problématique devient un élément déterminant dans l'internationalisation des établissements et est au cœur de certaines des activités de Campus France qui travaille sur un outil de gestion des *alumni*.

Un soutien pour l'attractivité des étudiants : les Espaces Campus France à l'étranger

- Le réseau des Espaces Campus France⁶ est un élément central dans l'attractivité des étudiants internationaux. Ils ont une triple fonction : promouvoir l'enseignement supérieur français, accompagner les étudiants dans la construction de leur projet d'études en France et soutenir les actions de coopération des postes diplomatiques. Leur travail de veille auprès des gouvernements étrangers ainsi que leur connaissance des systèmes d'enseignement locaux offrent aux Espaces une réelle expertise qu'ils mettent à disposition des établissements et des services consulaires.

Quels sont les rôles de chacun dans le cadre de la procédure CEF⁷ ?

- La procédure Centre pour les Études en France (CEF), procédure d'inscription dématérialisée obligatoire dans 31 pays, permet de mutualiser les informations issues de l'étudiant, de l'établissement, du SCAC et du service consulaire. Ce partage d'information renforce les liens entre chaque acteur de la mobilité et assure un parcours de réussite à l'étudiant :
- l'étudiant remplit en ligne son dossier de candidature, renseigne son parcours et son projet d'études et postule aux formations qu'il souhaite poursuivre en France ;
- l'Espace Campus France analyse le projet d'études et la motivation de l'étudiant lors d'un entretien spécifique, émet un avis, validé par le SCAC, consultable par l'établissement et l'aide dans sa décision ;
- l'établissement prend sa décision quant à l'acceptation ou non de l'étudiant et le renseigne sur la plateforme CEF ;

6- 350 personnes, 194 Espaces et antennes dans 110 pays (chiffres Campus France 2012)

7- Procédure pilotée par le pôle CEF (MAE)

- après acceptation par un établissement, le dossier est transmis aux services consulaires français pour procéder à la délivrance du visa.
- L'établissement, dans sa décision d'admission n'est pas tenu de suivre l'avis du SCAC. Une fois sa décision rendue, le dossier de l'étudiant est transmis aux services consulaires pour la délivrance du visa. Cette procédure n'est mise en place que dans 31 pays : tous les autres pays appliquent une procédure « classique » (envoi de dossier papier à l'établissement).

Les démarches administratives liées au séjour en France

- Procédure consulaire : la délivrance du Visa Long Séjour valant Titre de Séjour (VLS-TS) est de la compétence exclusive des services consulaires qui sont soumis à des règles strictes. Une fois les différents critères d'attribution du visa vérifiés, le Consulat prend la décision d'octroyer ou non le Visa, modulable de 4 à 12 mois. Ce visa permet à l'étudiant de travailler 60 % de la durée légale du travail (35 heures), soit près de 900 heures annuelles. Ce visa donne également le droit à l'étudiant de voyager dans l'espace Schengen.
- Arrivée en France et prolongation du séjour : à son arrivée en France l'étudiant effectue des démarches auprès de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII), s'acquitte d'une taxe de 58 euros, passe une visite médicale et a l'obligation de fournir une adresse en France.

La question des services d'accueil dans les établissements

- L'accueil prévu par les établissements, préoccupation importante de l'étudiant est une des clés de l'attractivité. Un décalage persiste, malgré les efforts des établissements en la matière, entre les services mis en œuvre par les établissements et les attentes des étudiants étrangers.

- La réussite d'une politique d'accueil réside dans la capacité de l'établissement à rendre le départ moins anxiogène pour l'étudiant et sa famille en fournissant plus d'informations avant le départ.
- L'accueil ne se résume pas simplement à accueillir l'étudiant au début de son séjour, il doit se prolonger tout au long du séjour de l'étudiant, jusqu'à son intégration dans le réseau d'anciens élèves de l'établissement. Des prestations et services payants satisfaisants peuvent et doivent également être fournis par les établissements publics. Le rôle de l'établissement consiste alors à trouver le juste milieu entre services d'accueil gratuits pour tous et services plus personnalisés payants.
- Les réseaux sociaux ont un impact souvent sous-estimé par les établissements sur le choix de la destination des étudiants étrangers. Être présent sur ces outils est indispensable tant pour soigner son image institutionnelle que pour renforcer sa proximité avec les étudiants.

La question du suivi des étudiants étrangers

- Le suivi permet à l'établissement de savoir si les formations dispensées favorisent effectivement l'insertion professionnelle des étudiants français et internationaux. La création et l'animation d'un réseau d'anciens à l'étranger est sans doute le meilleur moyen de promouvoir l'établissement à l'étranger.
- Parmi les clés du succès du suivi des anciens figure la nécessité de créer rapidement un lien avec l'étudiant dès son retour dans son pays d'origine et de fédérer cette communauté par des outils simples et efficaces tels que Facebook, LinkedIn ou Twitter. Un site ou une plateforme peu ergonomique dissuaderont les étudiants.

En conclusion

Confirmant l'importance pour les établissements de partager leur expérience face à la question de l'internationalisation afin de renforcer la visibilité de l'offre de formation française à l'étranger, Campus France a décidé de conduire ce Séminaire à un rythme annuel répondant ainsi positivement à l'enquête de satisfaction menée auprès des établissements à l'issue de ce premier Séminaire des Relations Internationales. Au-delà de cette manifestation, Campus France invite les établissements à approfondir ce travail, tout au long de l'année, en adressant des propositions à l'Agence à travers les commissions du Forum Campus France.

Directeur de la publication : Antoine Grassin, Directeur général

Comité éditorial : Antoine Grassin, Directeur général, Arthur Soucemarianadin, Directeur des Relations Institutionnelles, Juliette Linares et Véronique Mathelin, Service d'appui aux Espaces au sein du Département de la Promotion et de la Valorisation de l'Enseignement supérieur, Anne Benoit, Laura Foka, Département Études et Communication.

Cette Note a été rédigée par Arthur Soucemarianadin, Mathilde Mallet, Véronique Mathelin et Anne Benoit sur la base des notes prises par Charlotte Dupont, Lisa Einhorn, Jean-Luc Ito-Pagès, Mathilde Mallet, Johanna Rasplus, Bérénice Velez et Angélique Talhouarne de Campus France.

Édition : Anne Benoit
anne.benoit@campusfrance.org

Réalisation : Agence Studio Boss - Paris
Impression, diffusion : Graphoprint - Paris

Agence Campus France
28 rue de la Grange aux Belles - 75010 Paris
Tél. : 01 40 40 58 58
www.campusfrance.org

Les Notes Campus France sont imprimées sur papier PEFC-FSC issu de forêts gérées durablement.

Mai 2013

ISSN 2117-8348



lesnotes
n° 40 - Mai 2013 | de Campus France

